



## Liste de matériel pour les classes de 1<sup>re</sup> maternelle

### Les pingouins, les koalas et les poissons

Merci de noter le nom de votre enfant sur tout son matériel et ses vêtements.

#### Matériel obligatoire :



- un cartable à apporter tous les jours, facile à ouvrir pour y ranger ses affaires et la farde d'avis.



- une boîte à tartines facile à ouvrir et une boîte avec la collation facile à ouvrir.



- une gourde avec de l'eau.

- des vêtements de rechange : 2 slips ou culottes, 2 pantalons, 2 t-shirts, 2 pulls, 2 paires de chaussettes, 1 rouleau de sacs pour mettre les vêtements sales;



- des langes, au besoin.

- Pour la sieste : une couverture, un oreiller, un doudou et/ou une tétine qui resteront à l'école.



#### Matériel spécifique pour chaque classe :

- Pour Mme Jessica et Mme Imane (*Les pingouins*) : apporter une photo de famille.
- Pour Mme Vanessa (*Les koalas*) : apporter des sandales de gym qui resteront à l'école.
- Pour Mme Pauline (*Les poissons*) : apporter une serviette de table tous les jours dans le cartable.

Pour plus de facilité pour prendre soin de votre enfant, et si vous le souhaitez, vous pouvez déposer dans la classe le matériel supplémentaire suivant :



- un ou plusieurs paquets nominatifs de lingettes;



- une ou plusieurs boîtes nominatives de mouchoirs;



- un ou plusieurs rouleaux nominatifs d'essuie-tout.

Merci d'avance,

Mme Jessica et Mme Imane, Mme Vanessa, Mme Pauline



École Sainte Trinité - Cardinal Mercier 1

Avenue de la Couronne 105, 1054 Ixelles

Tél : 02/648.55.33 e-mail : [direction@stcm1.be](mailto:direction@stcm1.be)

## FRAIS SCOLAIRES 2024-2025

pour les élèves de la classe d'accueil - 1<sup>re</sup> maternelle C

### Frais scolaires obligatoires

<b>visites et sorties culturelles</b> (montant maximal autorisé pour l'année 2024-2025 : 54 €)	<ul style="list-style-type: none"><li>• 11 € : animation « Le monde d'Ayden »</li><li>• 6,50 € : spectacle de la compagnie « Les 3 chardons »</li><li>• 5 € : sortie au théâtre « Pierre de Lune »</li><li>• 4 € : activité sur les abeilles et la petite ferme (2 animations)</li><li>• 2 € : musique avec Julia (4 animations)</li><li>• 2 € : activité Kamishibai (2 animations)</li><li>• gratuit : plusieurs activités organisées par Mme Marie (eau, vélo...)</li><li>• gratuit : visite à la ludothèque et à la bibliothèque (3 fois sur l'année)</li><li>• gratuit : animation Wheelie (musée à l'école)</li><li>• gratuit : sortie au Rouge-Cloître</li></ul> <p><i>Chaque parent est invité à remettre la somme de 43 € à l'enseignant-e de son enfant au mois d'octobre.</i></p>
--	---

### Services auxquels vous pouvez inscrire votre enfant

<b>repas chauds et potage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• gratuit pour les élèves de maternelle</li></ul>
<b>surveillance de la cour de récréation et de la sieste</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 12 € par mois (attestation fiscale)</li></ul>
<b>garderie</b> (attestation fiscale)	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2,50 € / jour de 15h30 à 16h45</li><li>• + 1 € / jour de 16h45 à 17h45</li><li>• 2,50 € le mercredi de 12h30 à 14h30 + l'enfant apporte ses tartines</li><li>• 5 € le mercredi de 12h30 à 17h45 + l'enfant apporte ses tartines</li></ul> <p>⚠ <b>retard</b> = arriver à l'école après 17h45 = 10 € par retard</p>

### Autres services non obligatoires hors missions de l'enseignement pour l'ASBL LPTL<sup>1</sup>

<b>ateliers parascolaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il existe deux blocs d'activités par année : de septembre à février ; de mars à juin.</li></ul> <p>Vous recevrez le planning et la fiche d'inscription deux semaines avant le début de chaque bloc d'activités.</p>
<b>fonds solidaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Deux fois par an, au 1<sup>er</sup> et au 3<sup>e</sup> trimestre, nous vous inviterons à participer à un fond de solidarité. Ce fond servira exclusivement à l'aide aux familles.</li></ul> <p>2 x 20 €</p>

### Rappel important concernant le décret gratuité

De l'Accueil à la P3, la gratuité scolaire est en vigueur. Vous trouverez le détail des articles du Code de l'Enseignement (03/05/2019) en matière de gratuité scolaire dans le Décompte périodique et dans les Renseignements généraux.

### Décompte périodique

Le décompte périodique sera remis aux responsables légaux tous les mois.

La direction

<sup>1</sup> LPTL : Le Parascolaire Trinitaire Lasallien